

DIAGNOSTIC PRAGMATIQUE

ANTI-MOUSTIQUES

Espaces publics : Commune de Charantonnay



Numéro de document :
DIAG_2024_Charantonnay-01

Version	Date	Nature de la diffusion	Rédigé par
01		Remise du dossier à la Mairie	B.CHUZEL & J.MATHIEU
02			

1. Table des matières

Table des matières

1.	Table des matières	2
2.	Objet du document	3
3.	Enjeux et conséquences de la présence des moustiques	3
4.	La vision Aedes Control	5
5.	Rappel du cadre juridique	6
1.	Pouvoir de Police du Maire	6
2.	Adaptation des ouvrages.....	7
6.	Préparation du diagnostic	8
6.1.	Entretien préalable.....	Erreur ! Signet non défini.
6.2.	Situation Géographique et espèces de moustiques attendues	9
7.	Etat des lieux sur le terrain.....	12
1.	Parcours de l'état des lieux	12
2.	Etat des lieux et préconisations	13
1.	Les points d'eau artificiels sur la commune	13
2.	Les ouvrages à risque sur la commune :	16
	Réseau égouts pluviaux.....	18
3.	Espaces privés à risque.....	20
4.	Activités à risque	21
5.	Favoriser la venue de prédateurs naturels.....	24
8.	Bilan.....	27

2. Objet du document

Afin de répondre aux enjeux liés à la prolifération du moustique dans la région, Coll'in Isère Nord Communauté a sollicité l'emprise Aedes Control afin de réaliser un diagnostic sur les communes de Diémoz, Charantonay, Grenay, Roche, Valencin, Bonnefamille, Heyrieux et Saint Just Chaleysin.

L'objectif de ce diagnostic dit pragmatique est de faire un état des lieux et de cibler les actions concrètes à mettre en place qui auront le plus d'impact dans la lutte anti-moustique.

3. Enjeux et conséquences de la présence des moustiques

La lutte contre les moustiques, et plus particulièrement le moustique tigre (*Aedes albopictus*), est devenue une priorité sanitaire et environnementale incontournable pour notre région. Les enjeux liés à cette problématique sont nombreux et nécessitent un engagement de la part des citoyens et des collectivités. Voici une liste de certains de ces enjeux :

1. Santé Publique

Prévention des Maladies Vectorielles : Le moustique tigre est un vecteur avéré de maladies graves telles que la dengue, le chikungunya et le Zika. En 2023, la région Rhône-Alpes a recensé 45 cas de dengue autochtone, une augmentation de 30% par rapport à l'année précédente. Ces chiffres mettent en lumière l'urgence d'une lutte efficace pour prévenir la propagation de ces maladies.

2. Réduction des Nuisances

Les piqûres de moustiques ne sont pas seulement une source d'inconfort, mais elles peuvent également entraîner des réactions allergiques. Un sondage régional a révélé que 65% des habitants estiment que les nuisances liées aux moustiques ont un impact négatif sur leur qualité de vie.

3. Environnement

Équilibre Écologique : Les méthodes de lutte doivent être respectueuses de notre environnement. L'utilisation excessive de produits chimiques peut perturber les écosystèmes locaux. En 2022, les analyses environnementales ont montré une diminution de 15% des populations d'insectes non ciblés dans les zones traitées par des insecticides. De plus, ces traitements provoquent une résistance chez les moustiques ce qui entraîne le recours à des produits de plus en plus agressifs.

4. Économie

La mise en place de programmes de lutte contre les moustiques peut représenter un investissement significatif. Toutefois, ces coûts doivent être mis en balance avec les économies réalisées en termes de

	Diagnostic anti-moustiques Charantonay	
---	--	---

prévention des maladies et de réduction des dépenses de santé.
Prévenir, c'est investir intelligemment : une collectivité protégée est une collectivité prospère.

5. Tourisme :

La présence de moustiques peut nuire à l'attractivité touristique de notre région. En 2023, les enquêtes auprès des touristes ont indiqué que 20% d'entre eux ont eu une expérience négative en raison des moustiques.

4. La vision Aedes Control

Combattre les moustiques c'est possible !

La France fait face à une prolifération sans précédent de moustiques, vecteurs de maladies et de désagréments pour tous.

Le constat est flagrant : Les méthodes utilisées aujourd'hui sont inadaptées face au problème.

Pourquoi repenser la lutte contre les moustiques ?

- La pulvérisation d'insecticides n'est pas une solution pérenne, elle endommage l'environnement et engendre une résistance chez les moustiques.
- Les efforts des collectivités sont concentrés sur les espaces publics alors que 80% de l'habitat des moustiques logent dans les jardins des particuliers.
- Les pièges mis en place par les collectivités sur les espaces publics sont très onéreux pour une efficacité limitée à leur périmètre d'action. Ce périmètre est très souvent infime à l'échelle d'une commune et les efforts sont vains si les particuliers n'agissent pas dans leurs jardins.
- Les subventions pour l'achat de pièges sont généralement mal utilisées par les citoyens, entraînant gaspillage et inefficacité.
- Une stratégie efficace nécessite une mise en œuvre généralisée et coordonnée des mesures.

Notre vision de la lutte anti-moustique :

Vous l'avez compris, les agents communaux ne peuvent pas, seuls, venir à bout d'un problème qui touche globalement la commune et plus particulièrement les jardins privés des citoyens.

Selon nous, le rôle des collectivités est bien sûr d'assurer une lutte anti-moustique active dans les espaces communaux, mais surtout, de donner aux citoyens les moyens de lutter dans leurs propres jardins.

En activant le levier de la lutte collaborative, on passe d'une situation subie par les citoyens et où la collectivité ne peut obtenir de résultats à une situation où les citoyens deviennent acteurs de la lutte et où les améliorations se font sentir par tous.

Dans ce schéma, le rôle d'Aedes Control est de gérer de A à Z la transmission du pouvoir de lutte aux citoyens.

Répartition des efforts : La vision Aedes Control	
Pour les espaces communaux	Pour les espaces privés
Contrôle et encadrement des aménagements urbains : Tout gîte suppressible doit être supprimé, tout gîte pérenne doit être inventorié et traité. -> Devoir d'exemplarité	Communication et mobilisation sociale : - Suppression des gîtes - Protection des piqures - Signalement en cas de symptômes évocateur de maladies type Dengue, Chikungunya etc..
Favoriser la venue de prédateurs naturels (oiseaux, chauve-souris etc...)	Incitation à l'achat de pièges passifs à femelles gravides. Des pièges économiques et efficaces, facile à installer et à maintenir permettant de

mailler le territoire communal grâce à la
mobilisation citoyenne.

5. Rappel du cadre juridique

1. Pouvoir de Police du Maire

L'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) définit le pouvoir de police générale du maire en matière de prévention des maladies épidémiques et contagieuses, ainsi que de maintien de l'hygiène et de la salubrité publique. Ce cadre permet au maire de prendre diverses mesures pour prévenir et limiter la prolifération des moustiques par voie d'arrêtés.

Le **Règlement sanitaire départemental (RSD)** est un outil majeur à la disposition des maires pour assurer la salubrité publique. Voici les articles du RSD pertinents pour la lutte contre les moustiques :

Article 12 - Citernes d'eau de pluie :

Les citernes doivent être étanches et protégées par un treillage métallique pour empêcher l'entrée des insectes. Ce dispositif réduit les risques de reproduction des moustiques dans l'eau stockée.

Article 29 - Évacuation des eaux pluviales et usées :

Les systèmes d'évacuation doivent être maintenus en bon état et nettoyés régulièrement, notamment après la chute des feuilles, pour éviter les accumulations d'eau stagnante où les moustiques pourraient se reproduire.

Article 36 - Réserves d'eau non destinées à l'alimentation :

Les réserves d'eau, les bassins d'ornement, et autres réceptacles doivent être vidangés aussi souvent que nécessaire pour empêcher la prolifération des moustiques.

Article 121 - Insectes :

Les bassins d'ornement, vases, auges pour animaux et autres récipients doivent être vidés et nettoyés une fois par semaine au moins. Les citernes inutilisées doivent être supprimées, et les fosses septiques doivent être traitées avec des produits larvicides. Les mares et autres points d'eau doivent faire l'objet de mesures larvicides régulières.

Le maire dispose également de **pouvoirs spécifiques** pour intervenir dans des lieux propices au développement des moustiques :

Police des cimetières (Article L 2213-8 du CGCT) :

Le maire doit veiller à l'hygiène et à la salubrité dans les cimetières, qui peuvent abriter des sites favorables à la prolifération des moustiques en raison de la présence d'eau stagnante.

Police des mares et eaux stagnantes (Articles L 2213-29 à L 2213-31 du CGCT) :

Le maire doit surveiller et assurer la salubrité des étangs, mares, amas d'eau et fossés à eau stagnante présents sur la commune.

Police des déchets (Article L 541-3 du Code de l'environnement) :

Le maire peut faire éliminer les déchets susceptibles de retenir de l'eau et de constituer des gîtes larvaires, aux frais du propriétaire du terrain où les déchets ont été abandonnés.

Véhicules hors d'usage (VHU) :

Sur le domaine privé : Les VHU sont traités comme des déchets et leur élimination est régie par le Code de l'environnement.

Sur le domaine public : Les VHU suivent la procédure de mise en fourrière selon les articles L 325-1 et suivants du Code de la route.

Application Pratique pour la Mairie:

En résumé, le maire a une gamme complète d'outils et de pouvoirs pour lutter contre la prolifération des moustiques, en utilisant des arrêtés municipaux, en appliquant le RSD, et en intervenant sur les espaces publics et privés pour assurer la salubrité et la santé publique

2. Adaptation des ouvrages

Idéalement, des dispositions normatives devraient être envisagées au niveau national, en particulier par l'adaptation des documents techniques unifiés (DTU), qui sont les documents applicables aux marchés de travaux de bâtiment, des principaux ouvrages favorisant la prolifération des moustiques. Néanmoins, dans l'attente, **il est envisageable d'agir d'ores et déjà** sur l'ensemble de la collectivité en **adaptant les documents d'urbanisme** :

Il est tout à fait envisageable d'adapter les documents locaux d'urbanisme, en particulier le Règlement d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin d'interdire ou **d'encadrer la conception de certains ouvrages**. Par exemple, certains règlements d'urbanisme interdisent déjà les toitures terrasses. Une obligation de planéité et d'une pente suffisante pour les dalles des terrasses sur plots peut être formellement stipulée au sein du règlement d'urbanisme.

Pour les projets portés par la collectivité :

La collectivité se doit d'être exemplaire en matière de lutte contre les moustiques. A ce titre, elle devrait intégrer au sein du cahier des charges de toute nouvelle construction une demande de description de la **prise en compte du risque de développement de moustiques**.

Le recours à certains ouvrages ou équipements (terrasses à plots, gouttières en particulier inaccessibles, ...) pourrait également être limité ou proscrire.

6. Préparation du diagnostic

6.1. Contact référent

Ce diagnostic est transmis à Mr TELU Nicolas, référent de la commune de Charantonnay pour le sujet. Il a pour rôle de prendre connaissance de ce diagnostic ainsi que de le relayer aux personnes intéressées.

Référent	Mr TELU Nicolas
Téléphone	04 74 59 01 42
Mail	serv.technique@charantonnay.fr

6.2. Situation Géographique et espèces de moustiques attendues

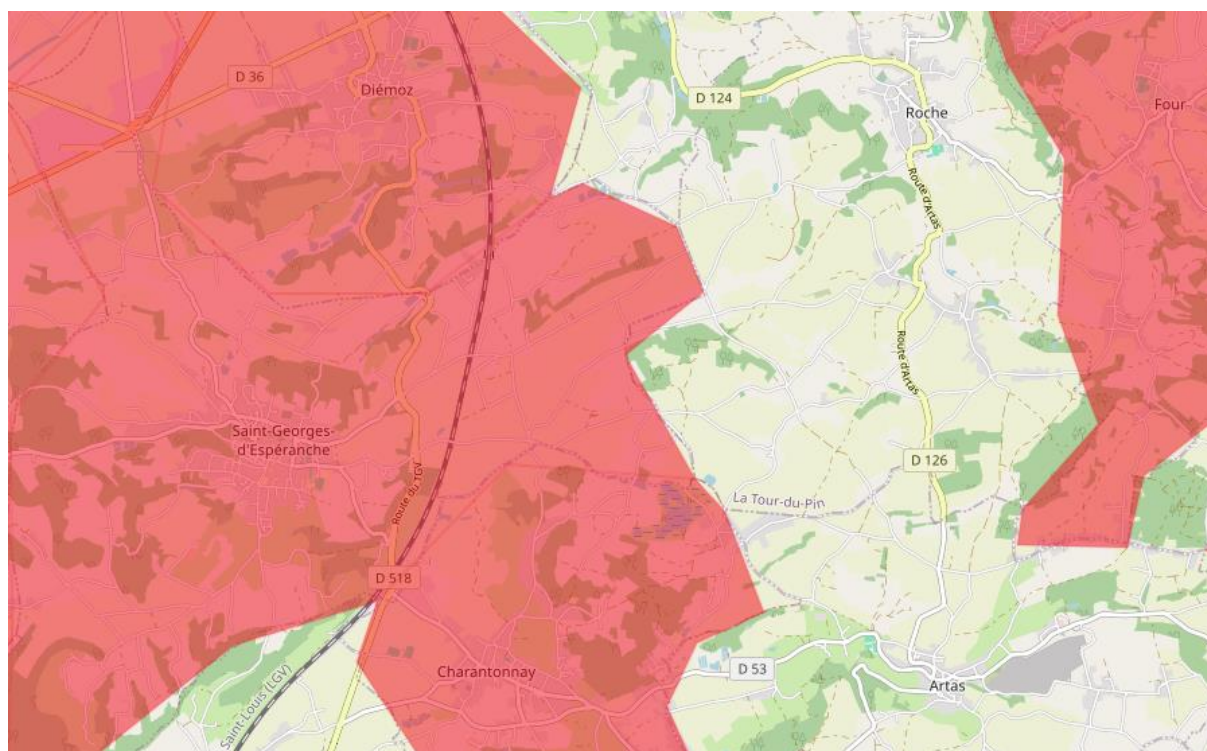
Sur la quarantaine d'espèces vivant dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, seule une dizaine engendre des nuisances pour l'homme. Dans ce chapitre nous analysons la probabilité de subir la présence de certaines espèces clés sur le territoire.

Le moustique tigre :

Le moustique tigre est une espèce particulièrement suivie à cause des maladies dont il est vecteur. Ce moustique est apparu pour la première fois en 2012 sur la région Rhône Alpes. Depuis, il colonise plus de 100 nouvelles localités en moyenne par an.

La commune de Charantonnay est colonisée* depuis 2023 par cette espèce endémique.

Carte Colonisation du moustique tigre en 2023:



source: signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/colonisees

**Une commune est considérée comme colonisée par le moustique-tigre si au moins l'un des trois critères suivants est rempli : 1/ Des œufs sont observés sur 3 relevés successifs des pièges pondoirs. 2/ La prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif. 3/ La distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs de particuliers est supérieure à 500 mètres.*

Important : Aedes Albopictus dit Moustique-tigre à la particularité de se développer quasi exclusivement dans des gîtes anthropiques d'eau douce en milieu urbain, périurbain et rural, mais toujours à proximité des humains qui créent ses gîtes larvaires.

De plus, le rayon d'action de ce moustique est assez faible (env 100m).

-> la suppression des gîtes larvaires en zone urbaine à un impact conséquent sur sa prolifération !

Le moustique Aedes Vexans :

Ce moustique prolifère dans les zones soumises à inondations : débordement de fleuves, rivières, lacs, prairies inondables.

Les œufs de ces moustiques sont très résistants, ils peuvent rester plusieurs années en diapause (même en condition de sécheresse ou de gel). Son rayon d'action est particulièrement important (de l'ordre d'une dizaine de km). Les nombreuses inondations de l'année dernière expliquent la prolifération exceptionnelle de ce moustique dans la vallée du Rhône l'été 2023.

La commune de Charantonay est située à environ 20km des zones inondables le long du Rhône, elle est donc peu susceptible de subir les effets de cette espèce de moustique.



Source : https://vdugrain.carto.com/viz/4dc016a0-2c12-4574-8057-219c2fac9364/embed_map

Le moustique commun :

Culex pipiens (nom scientifique), plus connu sous le nom de moustique commun, est l'espèce la plus répandue. Elle est particulièrement présente en France et se développe rapidement chaque année, dans tout l'hémisphère nord.

C'est lui qui nous réveille chaque nuit avec son ZZZzzZZ si caractéristique. Aujourd'hui ce moustique n'est pas vecteur de maladie dans notre région mais il peut nuire fortement à la qualité de vie.

La femelle pond ses œufs aussi bien dans les gîtes larvaires anthropiques (comme le moustique tigre) que dans des zones d'eau stagnantes naturelles.

On estime que la probabilité de subir la présence de ce moustique est notamment élevée dans un rayon de 1 km autour des zones d'eau stagnantes naturelles. Selon la carte hydrographique ci-dessous, la totalité de la commune est concernée par une activité du moustique commun issu de gîtes naturels.

Néanmoins la suppression de gîtes larvaires anthropiques permettra toujours de diminuer la prolifération de cette espèce.

Carte hydrographique de Charantonnay



Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

En conclusion :

Pour la commune de Charantonnay, la lutte préventive anti-moustique est particulièrement adaptée et sera efficace pour plusieurs raisons :

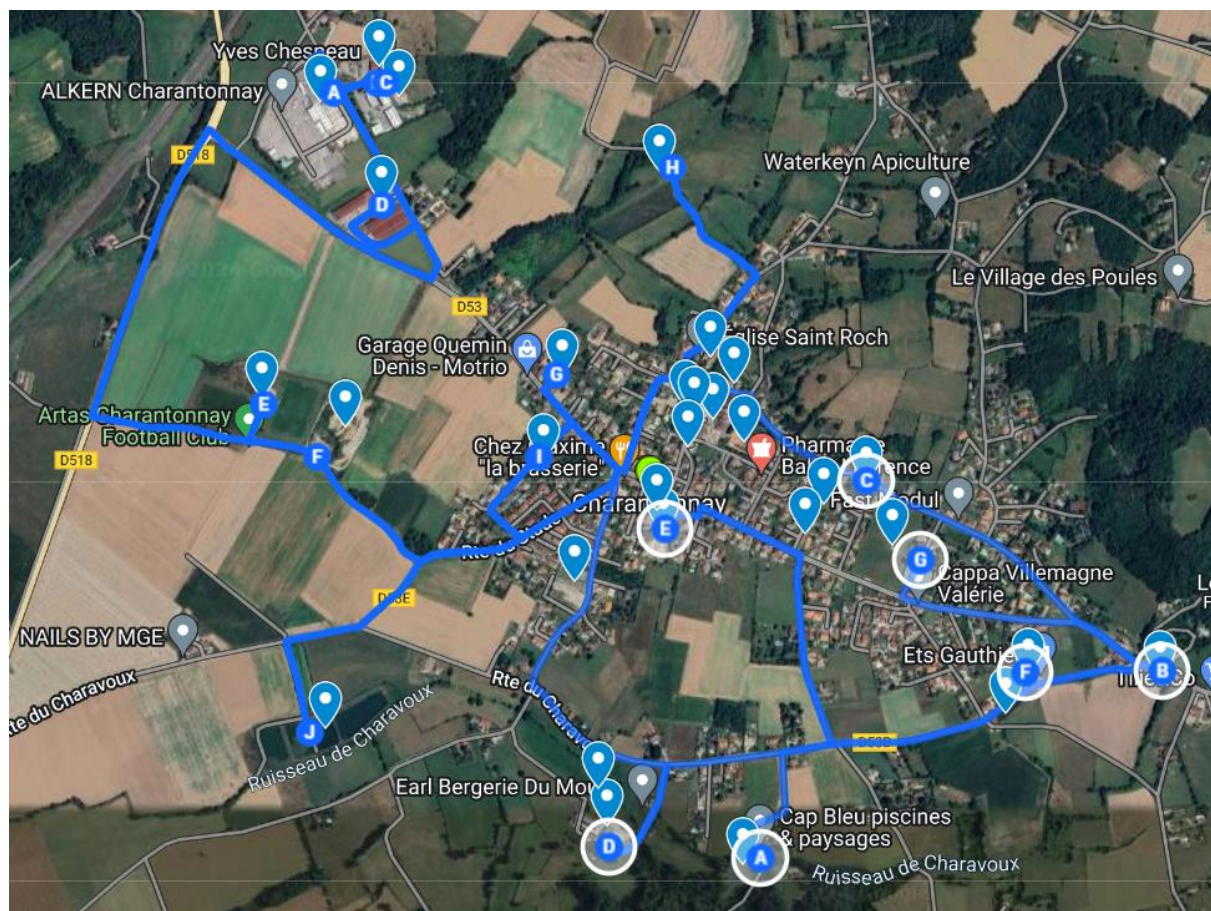
- Le moustique tigre à un rayon d'action faible et la suppression des gîtes larvaires est efficace pour entraver sa prolifération.
- Charantonnay est peu susceptible d'être dans la zone de moustiques type Aedes Vexans qui sont néfastes et contre lesquels la suppression des gîtes larvaires à peu d'impacts
- La prolifération du moustique commun sera entravée par la suppression des gîtes larvaires

7. Etat des lieux sur le terrain

1. Parcours de l'état des lieux

Pour préparer cet état des lieux, une première analyse cartographique est réalisée afin de lister et d'identifier les lieux susceptibles de faire l'objet de non-conformités. Le parcours du diagnostiqueur est généré à partir de cette liste. Une fois sur le terrain, le diagnostiqueur garde la liberté d'adapter son itinéraire en fonction des découvertes.

Parcours état des lieux :



2. Etat des lieux et préconisations

1. Les points d'eau artificiels et naturels sur la commune

N°1.1: Fontaine

Emplacement : Av du Bourg



Commentaires :

Cette fontaine est située à l'ombre et son renouvellement n'est pas assez important. Elle est colonisée par des moustiques *Culex Pipiens* (Le moustique commun)

Préconisations :

Il est crucial de traiter cette fontaine régulièrement. Par exemple avec un larvicide Par exemple *Bacillus thuringiensis israelensis* (BTI), une bactérie utilisée comme larvicide. D'autant plus que cette fontaine est accolée au centre de loisirs accueillant des enfants.

N°1.2: Bassin de Gauthier
Emplacement :

Commentaires :
Préconisations :

Présence d'auxiliaires installés, pas de risque de prolifération de moustiques

RAS

N°1.3: Bassin de rétention permanent
Emplacement : Av du Dauphiné

Commentaires :
Préconisations :

Présence d'auxiliaires installés, pas de risque de prolifération de moustiques

RAS

N°1.4: Etang du Moulin
Emplacement :

Commentaires :
Préconisations :

Présence d'auxiliaires installés, pas de risque de prolifération de moustiques

RAS

N°1.5: Lagunage
Emplacement : Rte de Charavoux

Commentaires :
Préconisations :

Présence d'auxiliaires installés, pas de risque de prolifération de moustiques

Endroit propice pour développer l'aspect pédagogique de la lutte anti-moustique en y introduisant de nouveaux prédateurs, de la même façon que la mare pédagogique.

2. Les ouvrages à risque sur la commune :

N°2.1: Stade	Emplacement :
	
Commentaires :	Préconisations :
Aucune non-conformité identifiée autour du complexe qui semble parfaitement entretenu	RAS

N°2.2: Cimetière	Emplacement :
	
Commentaires :	Préconisations :
Pas de prévention ou de moyens pour mettre en avant les bonnes pratiques. Présences de gîtes larvaires à moustiques tigres colonisés : pots non vidés et arrosoirs rempli d'eau	Mettre en place un affichage décrivant les bonnes pratiques et mettre à disposition du sable pour éviter la ponte dans les coupelles. Sur https://agirmoustique.fr/collectivite/ il existe des supports personnalisables dédiés aux cimetières

N°2.3: Ecole		Emplacement :	
		Commentaires :	Préconisations :
		Il faut contrôler après une pluie s'il existe des zones de rétention sur la toiture plate de l'école. Le cas échéant, il faudra trouver des solutions pour y remédier. C'est un point d'attention car les enfants sont naturellement plus ciblés par les moustiques.	Suivant investigation

N°2.4: Cuve dans un quartier résidentiel		Emplacement :	
		Commentaires :	Préconisations :
		Aucune non-conformité identifiée autour de cette aire de jeu qui semble parfaitement entretenue.	RAS

Réseau égouts pluviaux

Les avaloirs pluviaux sont des vecteurs importants de la prolifération des moustiques en raison de leur conception qui favorise la rétention d'eau, un milieu propice à la ponte et au développement des larves. Les moustiques, en particulier le moustique tigre (*Aedes albopictus*), trouvent dans ces zones stagnantes un environnement idéal pour se reproduire. Des études récentes ont montré que ces dispositifs sont **le principal responsable** de la prolifération dans les espaces publics des communes.

Lors du diagnostic réalisé peu après une pluie, nous avons constaté **que 80% des avaloirs d'eau pluviale de la commune de Charantonnay étaient occupés par de l'eau stagnante et sont donc des gîtes larvaires potentiels**

Photos d'avaloirs prises lors du diagnostic :



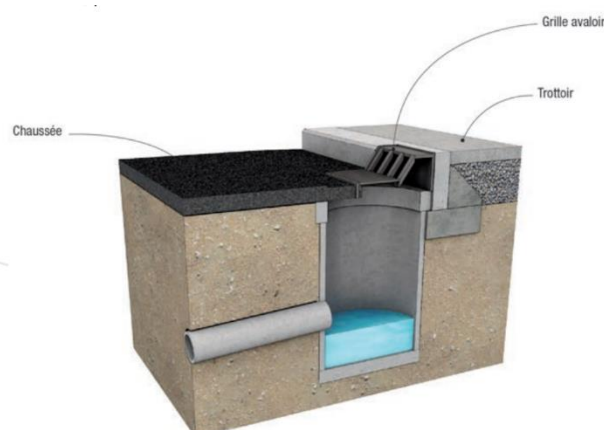
Cette situation est très répandue car les systèmes de gestions des eaux actuels ne sont pas adaptés au problème du moustique. La plupart des avaloirs sont à décantation. C'est donc normal d'avoir un volume mort qui permet aux boues et aux déchets les plus lourds de sédimenter sur le fond étanche. Il est ainsi prévu dans le plan de maintenance de la commune de drainer périodiquement ces regards pour collecter les boues.

Après une pluie, si le regard est exposé au soleil et que le fond n'est pas trop profond, alors peut être que l'eau aura le temps de s'évaporer avant que les moustiques se développent. C'est pourquoi il est aussi important d'entretenir régulièrement ces ouvrages car des débris pourraient limiter l'évacuation de l'eau et la pousse de plantes vertes va couvrir l'eau stagnante et donc l'évaporation -> augmentation du risque.

Pour faire face à cette situation, certaines communes dans le Sud de la France ont pris le réflexe de recurer très régulièrement leurs regards pluviaux et de traiter chacune des bouches après chaque pluie avec un produit larvicide. C'est un engagement très lourd.

Notre préconisation :

- Le traitement systématique des avaloirs avec un larvicide est envisageable, mais c'est un engagement lourd qui nécessite de recourir à une entreprise spécialisée ou alors d'avoir des agents communaux certifiés Biocide.
- Le curage périodique des avaloirs doit être maintenu voir renforcé afin de favoriser un bon écoulement et d'éviter l'apparition de plantes qui vont limiter l'évaporation de l'eau stagnante



- Il existe depuis peu des systèmes de filtration des avaloirs. Initialement dédiés à la capture des déchets et des hydrocarbures des véhicules, ces dispositifs peuvent également empêcher les moustiques d'accéder au fond de l'avaloir.

La mise en place de ces systèmes sur la totalité des grilles demande un budget conséquent, c'est donc une action qui pourrait être mise en place dans un second temps et qu'il convient de garder en mémoire.

On peut aussi imaginer déployer cette solution à un périmètre réduit, par exemple autour des écoles.

3. Espaces privés à risque

En zone semi rurale, on estime que plus de 80% des gîtes larvaires de moustiques se trouvent dans les jardins des particuliers. La clé de la lutte anti-moustique réside donc dans la capacité à informer et fédérer les citoyens.

La communication autour de la lutte anti-moustique peu importe le support reste le moyen le plus rentable d'une collectivité pour avoir de l'impact. On estime qu'un programme de sensibilisation bien conçu peut réduire les gîtes larvaires domestiques de 50%.

Notre préconisation :

1) La campagne de communication

- Distribuer des tracts dans les boîtes aux lettres cf : Annexe
- Afficher dans le village
- Utiliser l'écran d'affichage dynamique pour partager les bons gestes
- Intégrer des animations éducatives dans les écoles pour enseigner aux enfants l'importance de la lutte contre les moustiques. Les enfants peuvent ensuite transmettre ces connaissances à leurs familles

➔ Sur <https://agirmoustique.fr/collectivite/> il existe des documents personnalisables pour animer les différents supports de communication.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), certains Conseils Départementaux de la région, la Métropole de Lyon, l'Entente interdépartementale de démoustication (EIRAD), la FREDON et l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE) ont choisi en Auvergne-Rhône-Alpes d'**unir leurs forces pour agir sur le sujet du moustique tigre.**

Agirmoustique.fr est le site de cette mobilisation : ressources, conseils, outils, partage.

2) Incitation à l'achat de matériel anti-moustique pour les particuliers

La campagne de communication est la première des mesures à mettre en place et promet des premiers résultats à moindre coûts.

Dans un second temps, proposer aux citoyens des subventions afin d'inciter l'installation de matériel anti-moustique est une mesure extrêmement efficace si cela est bien fait. Non seulement du matériel anti-moustique sûr pourra être déployé par les habitants avec un maillage dense, mais aussi, ce dispositif permettra aux citoyens de s'intéresser à la lutte anti-moustique de manière ludique et de mettre le pied à l'étrier !

4. Activités à risque

Certaines activités sont naturellement à la source de gîtes larvaires. Il est donc préconisé de mener dans ces lieux des actions de sensibilisation renforcées et de communiquer sur les bonnes pratiques. L'objectif ne doit pas être d'entraver le travail mais au contraire de trouver des solutions faciles à mettre en place pour limiter la prolifération de moustiques.



- Dans les zones d'activité, les entreprises effectuent régulièrement du stockage en extérieur ce qui crée naturellement des gîtes Larvaires. Selon nous, il pourrait être intéressant d'aller échanger avec ces professionnels afin de s'assurer qu'ils soient au fait des bonnes pratiques. Certains des bâtiments ont également un toit plat. Nous préconisons donc d'échanger avec les propriétaires afin de les inciter à visiter leur toiture. Cela pourrait être l'occasion de supprimer les gîtes larvaires potentiels :

La zone d'activité côté Amballon est séparée des habitations ce qui est un bon point.



Exemple : Activités avec stockage en extérieur

Emplacement :
Commentaire :

Certaines activités nécessitent du stockage en extérieur. C'est le cas des établissements Chatain et Gauthier. Il serait intéressant d'échanger avec ces acteurs pour s'assurer qu'ils soient avertis aux bonnes pratiques. Avec leurs emplacements au centre du village, une mauvaise gestion des gîtes larvaires potentiels dans leurs zones de stockage pourrait avoir un impact lourd sur la prolifération du moustique au sein de la commune

- On retrouve souvent dans les fermes du matériel stocké en extérieur ainsi que des abreuvoirs, bidons de récupération d'eau etc...

La prévention dans les fermes fait beaucoup de sens, d'autant plus que le bétail est ciblé par les moustiques et que leur prolifération dans ces lieux augmente la probabilité de transmission de pathogènes entre espèces.

Ex: Abreuvoirs	
	
Commentaires :	Préconisations :
Abreuvoir et mangeoire non inspectées	Il est préconisé de remplacer l'eau des abreuvoirs toutes les semaines afin d'empêcher le développement des moustiques. Il est également conseillé de nettoyer périodiquement les parois de l'abreuvoir afin d'éliminer les œufs collés en attente d'éclosion.

- De façon générale, les chantiers sont souvent la source de gîtes larvaires et la sensibilisation des particuliers réalisant les chantiers ou alors des prestataires dans le cadre de chantiers publics fait tout à fait sens.

5. Favoriser la venue de prédateurs naturels

Promouvoir la venue de prédateurs naturels des moustiques permet une solution écologique et durable pour contrôler les populations de moustiques en s'inscrivant dans une stratégie à long terme qui fait sens. Les prédateurs naturels tels que les chauves-souris, les oiseaux insectivores, les libellules et certains poissons jouent un rôle crucial dans la régulation des moustiques à différentes étapes de leur cycle de vie. Par exemple, les chauves-souris et les oiseaux insectivores se nourrissent des moustiques adultes, tandis que les libellules et certains poissons, comme le Gambusia, consomment les larves de moustiques dans les points d'eau stagnante.

Les collectivités peuvent favoriser la venue de ces prédateurs en adoptant des mesures spécifiques :

- **Création et Protection des Habitats** : Installer des haies, des nichoirs et des hôtels à insectes, et préserver les zones naturelles existantes.
- **Réduction des Pesticides** : Limiter l'utilisation de produits chimiques qui peuvent tuer les prédateurs naturels ou perturber leur habitat.
- **Sensibilisation et Éducation** : Informer et impliquer les citoyens dans la conservation des prédateurs naturels à travers des campagnes de sensibilisation et des programmes éducatifs.

En intégrant ces stratégies dans la politique de gestion des nuisibles, les collectivités peuvent non seulement réduire les populations de moustiques de manière durable, mais aussi promouvoir la biodiversité et améliorer la qualité de vie de leurs habitants. Cette approche permet de construire une résilience à long terme contre les moustiques et les maladies qu'ils véhiculent, tout en renforçant l'équilibre écologique et en créant des environnements plus sains et plus agréables pour tous.

On voit que ces notions sont déjà intégrées au sein de la commune, en témoigne la mare pédagogique présente en retrait du lotissement du mollard, dans les champs.

Voici quelques exemples concrets pouvant être mis en place :

N°5.1 : Place de l'église

Commentaires :

Hirondelles et martinets ont de moins en moins d'endroits pour nicher et de plus en plus de mal à trouver la boue pour bâtir leur nid. D'ailleurs, malgré le fait que ce soit interdit, leurs nichoirs sont souvent détruits. La mise en place de nichoirs artificiels dans certains espaces fait donc sens.

Préconisations :

Les hirondelles aiment nicher en hauteur à l'abris des prédateurs et protégé du soleil. La mise en place de nichoirs artificiels en façade du bâtiment accolé à l'Eglise serait stratégique. En plus d'un nid perché, les hirondelles pourront bénéficier de la proximité avec les espaces verts environnants, sources de moustiques et insectes en général.

Il existe également des dispositifs à mettre sous les nids pour éviter les salissures.

La mise en place de nichoirs s'inscrit dans une stratégie à long terme et il peut se passer un certain temps avant qu'ils ne soient adoptés par des hirondelles qui sont très fidèles aux nids qu'elles occupent.

Capable de manger 500 moustiques par jour, ce serait le piège anti-moustique de rêve pour le cœur de Charantonnay ! D'autant plus que les écoles et les enfants qui sont ciblés par les moustiques sont à proximité. Ce serait l'opportunité de développer l'aspect éducatif autour de ce projet.

La boutique LPO Agir pour la biodiversité propose une multitude de nichoirs responsables que l'on peut commander en ligne.

N°5.2 : Terrain de pétanque

Rue des grandes Bruyères


Commentaires :

Parmi les prédateurs naturels des moustiques, les chauves-souris et plus particulièrement les pipistrelles sont très efficaces. Elles pèsent entre 3 et 8g, c'est souvent elles qu'on observe à la lumière des lampadaires.

Préconisations :

Il serait intéressant de mettre en place des gîtes à chiroptères autour du terrain de pétanque (où les moustiques prolifèrent selon les usagers).

La boutique LPO Agir pour la biodiversité propose également ces produits.

8. Bilan

Les conditions climatiques et environnementales sont favorables à une densité de moustiques importante sur le territoire de Charantonnay. La commune étant colonisée par le moustique tigre depuis 2023, la mise en place d'une stratégie de lutte se justifie pleinement.

D'autant plus, Charantonnay est peu susceptible d'être dans la zone d'action de moustiques type Aedes Vexans qui sont néfastes et contre lesquels la suppression des gîtes larvaires à peu d'impact. Autrement dit, en supprimant les gîtes larvaires d'origine humaine, la qualité de vie sera directement améliorée.

Lors de l'état des lieux, nous avons constaté que la commune est particulièrement bien entretenue, que ce soit au niveau de la propreté des rues ou de l'entretien des espaces publics. C'est un excellent point pour une commune qui se doit de montrer l'exemple en termes de gestion des gîtes larvaires.

Parmi la liste des actions préconisées, la priorité reste de mettre en place la campagne de communication pour les citoyens et de renforcer la prévention auprès des acteurs susceptibles d'engendrer des nuisances (particulièrement au cœur du village).

Dans un souci d'amélioration continu des ouvrages de la commune, il est essentiel de considérer les risques de développement de moustiques dans tous les nouveaux projets de construction. Ces considérations peuvent être intégrées dans le PLU ainsi que dans le cahier des charges des nouveaux ouvrages.